

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 21 juillet 2016

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli- bération
23	23	20

Date de la convocation :

12/07/2016

Date d'affichage :

13/07/2016

MCG/ N° 01

L'an deux mille seize et le 21 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Marie NORMAND

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, RICHARD Louis, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, AGNEL Paulette, SENET Bernard.

Procurations :

CASTIGLIONE SAURY Aline donne procuration à THUY Bernard,
PIANA BONNAURE Pascale donne procuration à GHIBAUDO Françoise,
ERRERA Caroline donne procuration à GIMET Robert,
GOTTI Christine donne procuration à PONCE Michel,
LAUGIER Gilles donne procuration à SENET Bernard,
CERUTTI Jérémy donne procuration à CERUTTI André.

Absents : ARMENGOL Philippe, VLASIC Marianne, DUCKIT Serge.

Objet : Avenant n° 1 dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'extension du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Velleron, a confié par délibération du 5/06/2014 au Syndicat mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'EXTENSION DU CIMETIERE.

Par délibération du 15/07/2014, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux a accepté d'être mandataire à l'effet de réaliser ce projet, au nom et pour le compte de la commune de VELLERON, celle-ci demeurant seule propriétaire de l'ouvrage.

Dans le cadre de ce mandat de maîtrise d'ouvrage, la convention de mandat de cette opération a été signée le 27/10/2014 entre le Maire de la commune de Velleron et le Président du SMAEMV.

Monsieur le Maire rappelle que le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle initialement prévus ont été modifiés suite à l'ouverture des plis en phase des marchés de travaux. (Délibération du Conseil Municipal qui approuve les marchés en date du 26 Mai 2016).

L'estimation prévisionnelle en phase de démarrage des travaux s'élève à la somme de 348 879, 52 € HT (coût des Travaux : 312 856 € HT – Etudes et Frais Divers: 36 023, 52 € HT).

La Convention de mandat et ses annexes initialement signées s'en trouvent ainsi modifiées.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'avenant n°1 à la convention de mandat, à intervenir entre la commune de Velleron et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipeement du Mont Ventoux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé du Maire entendu,

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°1 à la convention de mandat,

Après en avoir délibéré, avec :

3 Voix Contre : AGNEL Paulette, SENET Bernard, LAUGIER Gilles,

17 Voix POUR

La Majorité

Approuve dans toute sa teneur cet avenant à la convention de mandat, dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage, annexé à la présente délibération.

S'engage à prévoir au budget principal de la commune de Velleron les crédits lui incombant aux termes de la convention de mandat relative à cette opération, ainsi qu'à verser au Syndicat mixte d'aménagement et d'Equipeement du Mont Ventoux, les participations correspondantes.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et formalités d'application de la présente délibération ainsi qu'à signer au nom de la commune de Velleron toutes pièces s'y rapportant.


Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le : 27 JUIL. 2016

Et publication ou notification le :

Le Maire,



Michel PONCE.